

Toutes et tous ensemble contre l'insécurité sociale !

Depuis le début de la semaine, le gouvernement est en train de faire passer en force une loi transcrivant l'accord dit de «compétitivité» passé entre les patrons du MEDEF et les responsables des organisations syndicales minoritaires (CFDT, CGC, CFTC).

Cet accord est une véritable régression, sous couvert de modernité et d'efficacité, il vise à en finir avec le code du travail, les CDI (contrat à durée indéterminée) et à développer la précarité à tous les niveaux.

Ce n'est pas au MEDEF de faire la loi, nous appelons les salariéEs, la population à la mobilisation, nous demandons aux députéEs de s'opposer au texte proposé.

Décryptage :

- * Aujourd'hui, les licenciements sans «motif valable» sont interdits. La nouvelle loi, si elle est votée en état, permettrait aux patrons de licencier sans avoir à avancer de raisons.
- * Aujourd'hui, un salarié peut refuser une mutation sur un poste éloigné, demain un refus équivaudra à une démission.
- * Aujourd'hui, le tribunal des prud'homme représente un recours, demain il sera impuissant à rendre la justice. De plus, en cas de litige, le délai permettant de former un recours sera réduit à 3 ans au lieu de 5.
- * Aujourd'hui, le CHSCT peut saisir un expert en cas de contestation d'un plan de licenciements, demain ce sera impossible.
- * Aujourd'hui peut-être signé au niveau des entreprises ou des branches des accords plus avantageux pour les salariés améliorant les conditions de travail garantit par le code du travail. Demain des accords d'entreprise pourront réduire ces closes et faire baisser les salaires arbitrairement, les contrats de travail signés antérieurement devenant de fait caduque.

**l'Accord National Interprofessionnel
C'est tout BENEF pour le MEDEF**

NON à l'ANI

MANIFESTATION UNITAIRE

MARDI 9 AVRIL

Paris, de Montparnasse
jusqu'à l'Assemblée nationale

DÉPART COLLECTIF

13 HEURES, MAIRIE DE VITRY

A l'appel des organisations locales suivantes :

